



C O M M U N E D ' A M B È S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 23 MAI 2023 À 18H30

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
19 mai 2023

PRESENTS :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Franck DUMARTIN,
Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO,
Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre
MAZZON, conseillers municipaux.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

ABSENTS REPRESENTES :

Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET
Vanessa BACHELLON donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Franck DUMARTIN

**DÉLIBÉRATION N° 044 05 2023 – FINANCES – TARIFICATION DU TEMPS EDUCATIF MERIDIEN 2023 -
MODIFICATION**

Présentation par Isabelle BESSE.

Vu la délibération n° 036 07 2022 du 06 juillet 2022 instaurant les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2022-2023,

Dans une volonté de soutien aux familles face à la montée de l'inflation, la commune a établi de nouveaux tarifs pour le temps éducatif méridien.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions tarifaires ci-dessous :

TARIFS TEMPS EDUCATIF MERIDIEN (REPAS ET ACTIVITES)		
QUOTIENT FAMILIAL EN €	2022 / 2023	A compter du 1^{er} juin 2023
A : 1 à 500	0,55 €	0,50 €
B : 501 à 700	1,70 €	1,60 €
C : 701 à 850	2,10 €	2,00 €
D : 851 à 1 000	2,50 €	2,40 €
E : à partir de 1 001	3,20 €	3,00 €
Tarif extérieur enfant	3,70 €	3,50 €
Adultes	4,20 €	4,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la tarification du temps éducatif méridien à compter du 1^{er} juin 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

VOTE : **Pour : 21** **Contre : 2 (J-P. MAZZON, C. LABARRERE)**
 Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 mai 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

